



CESER
CENTRE
VAL DE LOIRE



Travaux 1/2

Avis :

Nos territoires de culture(s) » : nouvel acte de l'aménagement culturel du territoire – Avril 2024 souligne le rôle fondamental de la culture dans l'émancipation des citoyens et propose des orientations pour renforcer l'aménagement culturel du territoire.

Culture et patrimoine : culture(s) en partage ! – Juin 2022 présente la politique culturelle que l'exécutif régional entend porter, en mettant l'accent sur le partage des cultures et du patrimoine.

[...]



Travaux 2/2

Rapports :

Contribution SRADDET – Avril 2018

Chantier 26 - La culture, un support et un lien essentiels pour le développement du territoire et l'épanouissement des populations, pour que le SRADDET œuvre pour l'accès de tous, particulièrement les populations empêchées ou éloignées de la culture

[...]

L'apport économique de la culture en région Centre-Val de Loire – Octobre 2016

Analyse la culture en tant que secteur économique porteur pour la région, en évaluant son impact socio-économique et met en exergue la richesse de l'offre culturelle existante.

La vision du CESER Centre - Val de Loire

La culture comme **levier stratégique** du développement régional, tant économique que social.

Un facteur **d'attractivité**, de **cohésion sociale** et de **vitalité territoriale**.

Une approche **transversale**, intégrant des enjeux sociaux, économiques et environnementaux

Les
Priorités
identifiées

Intégrer la **culture dans toutes les politiques publiques régionales**

Favoriser une **approche inclusive et égalitaire**

Encourager une **participation citoyenne active**

Assurer un **soutien aux acteurs culturels locaux**



Proximité territoriale et culture dans les territoires fragiles

Le CESER accorde une importance toute particulière à la question de la **proximité territoriale** et à **l'accès à la culture dans les territoires fragiles ou éloignés** des grands centres urbains.

Renforcer les **réseaux de diffusion** culturelle locaux.

Assurer **une meilleure mobilité** des artistes, des œuvres et des équipements culturels.

Apporter **un appui aux structures locales** pour faciliter une diffusion plus équitable et inclusive sur l'ensemble du territoire régional.



Encouragement et accompagnement des initiatives locales

Le CESER affirme son **soutien aux initiatives culturelles locales**, qu'elles proviennent d'acteurs professionnels ou bénévoles et amateurs.

Des **dispositifs régionaux dédiés**, tels que des plateformes techniques d'accompagnement, ou encore des aides à la formation et à la structuration des associations culturelles locales.

Une **valorisation accrue des démarches citoyennes innovantes** et des **initiatives portées par les habitants**, afin de stimuler la créativité locale et renforcer l'impact territorial de ces projets.





Décloisonnement, transversalité et démocratisation participative des instances culturelles

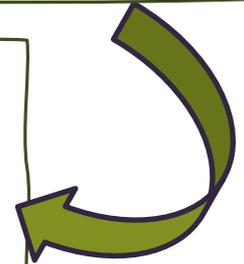
Le CESER affirme sa volonté de favoriser un véritable **décloisonnement des instances de gouvernance culturelle**. Il encourage les collectivités territoriales et les institutions culturelles à expérimenter de **nouvelles formes de gouvernance** plus ouvertes et horizontales

L'implication directe et élargie des **citoyens** et des **acteurs culturels locaux** dans les processus décisionnels.

Le recours accru à des **mécanismes participatifs**, tels que des instances consultatives mixtes, intégrant à la fois élus, citoyens et acteurs culturels locaux.

Des **consultations publiques régulières** permettant aux citoyens de contribuer directement aux choix stratégiques culturels.

La mise en œuvre **d'espaces de concertation et de dialogue** afin de construire une véritable « culture commune ».



Perspectives

BCEC 2028 :

-  Production d'un **courrier de soutien** signé par les organisations et les CODEV de la région Centre - Val de Loire
-  Membre du **COPIL de la Région**
-  Attentif à l'**impact sur les acteurs territoriaux** et aux **aspects régionaux** de la mise en œuvre

Mise à jour du rapport de 2016 :

-  **Courrier de saisine** par le Président du Conseil régional le 21 novembre 2013.
-  Mise en œuvre **d'une convention avec l'INSEE**
-  Production d'une **note d'actualité** par l'INSEE -décembre 2024
-  Auditions des acteurs et travail sur le rapport (en cours)



Merci de votre attention !